



COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Epée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : contact@college-st-regis.fr

ECHANGE LINGUISTIQUE ET CULTUREL à Amersfoort, Pays-Bas

Le Puy-en-Velay, le 5 avril 2019

Madame, Monsieur,

En novembre dernier, nous vous informions de l'organisation d'un échange avec le collège de 't Atrium à Amersfoort aux Pays-Bas pour les 4èmes bilingues. 28 élèves, motivés par cette proposition, vont pouvoir commencer à rentrer en contact avec leur correspondant hollandais.

Les périodes à retenir pour cet échange qui aura lieu dans le courant de la prochaine année scolaire sont les suivantes :

- Aux Pays-Bas : semaine du 17 au 21 février 2020
- Au Puy-en-Velay : semaine du 29 mars au 4 avril 2020

Nous avons donc le temps pour faire connaissance avec notre partenaire hollandais et mener à bien ce projet qui sera très enrichissant pour tous.

En ce qui concerne les formalités administratives, nous vous précisons que votre enfant aura besoin d'une carte d'identité française en cours de validité ou d'un passeport (obligatoire pour les élèves de nationalité étrangère), ainsi que d'une carte européenne d'assurance maladie (à commander par Internet via ameli.fr).

D'autres informations suivront ultérieurement dont le coût que nous estimons à 350€. Afin de confirmer l'inscription de votre enfant, nous vous demandons d'effectuer un premier versement de 110€.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos sentiments dévoués.

Pour L'Equipe Pédagogique, Madame Collange, professeur coordinatrice du projet

Coupon à remettre à Mme Collange pour le lundi 6 mai 2019

Mme / M., parents de, en classe de

inscrivons notre enfant à l'échange avec les Pays-Bas en notant que

- le déplacement en Hollande aura lieu du 17 au 21 février 2020 ;
- l'accueil du correspondant hollandais en France sera du 29 mars au 4 avril 2020.

Nous versons un acompte de 110€* - en espèces (1) / - par chèque à l'ordre du Collège St Régis -St Michel

*Le 1^{er} acompte est non remboursable en cas de désistement (sauf cas de force majeure).

N° de Carte Jeunes (habitants du Puy):

(1) : rayer la mention inutile.

A..... Le..... Signature des Parents :